

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 27 AVRIL 2015 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 530 (correction de l'article 6 du règlement numéro 530 afin que soit indiqué à la fin dudit article, visé par l'article 4 et non l'article 3).

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (189-04-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (190-04-2015);
3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (191-04-2015) ;
4. Adoption du règlement numéro 577-1 modifiant le règlement numéro 577 décrétant la réfection de chaussée sur diverses rues afin de retirer les rues Oscar, Maurice et Arzélia et de diminuer le montant de l'emprunt (192-04-2015) ;
5. Adoption du règlement numéro 619 décrétant un emprunt pour pourvoir aux honoraires professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des infrastructures nécessaires dans le pôle public secteur « est » (193-04-2015) ;
6. Adoption du règlement numéro 632 décrétant un emprunt pour des travaux de relocalisation d'un émissaire pluvial entre les rues des Lilas et des Lys, la relocalisation et la canalisation d'un fossé de ligne en arrière-lot de la 42^e Avenue et la 43^e Avenue au sud de la côte de Terrebonne et l'installation de puisards pour le drainage de la chaussée, entre les numéros civiques 3241 et 3257, chemin Saint-Charles (194-04-2015);
7. Adoption du règlement numéro 638 permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 914 466 du cadastre du Québec – rue Ludovic-Laurier – garderie (195-04-2015);

8. Adoption du règlement numéro 640 décrétant la construction d'un quartier général de police sur le lot 2 922 078 du cadastre du Québec (196-04-2015);
9. Avis de motion – règlement (#626) décrétant un emprunt pour l'acquisition, de gré à gré, d'une partie du lot 5 573 227 du cadastre du Québec aux fins de construction d'un bâtiment public (école) et d'un stationnement public – pôle public est (197-04-2015);
10. Acceptation – promesses de vente des parties du lot 2 920 914 du cadastre du Québec – corridor de biodiversité et boisé d'intérêt – Urbanova – société Placement 640 inc. (198-04-2015);
11. ~~Avis de motion – règlement (#630) décrétant un emprunt pour l'acquisition de deux parcelles du lot 2 920 914 du cadastre du Québec aux fins municipales de réserve foncière – corridor de biodiversité – Urbanova – Placement 640 inc. **RETIRÉ**~~
12. Avis de motion – règlement (#636) décrétant un emprunt pour les services professionnels pour la réalisation des plans directeurs d'égouts sanitaire et pluvial, de mobilité durable et mise à jour du plan d'intervention TECQ III (199-04-2015);
13. Avis de motion – règlement (#641) décrétant un emprunt pour l'acquisition, de gré à gré, ou par voie d'expropriation de terrains ou parcelles de terrain à des fins de réserve foncière pour l'établissement de corridors de biodiversité, de boisé d'intérêt et d'espaces verts (200-04-2015);
14. Avis de motion - règlement (#642) décrétant un emprunt pour des travaux d'infrastructure dans la rue projetée située entre la montée des Pionniers et la rue Yves-Blais – pôle public est (201-04-2015);
15. Modification de la résolution numéro 115-03-2014 afin que le montant pour les services professionnels pour la construction du pont sur l'avenue Urbanova soit pris à même les fonds du règlement 596 au lieu du 487-1 (202-04-2015);
16. Autorisation de signature – promesse de vente modifiée pour l'acquisition des lots 2 915 915 et 2 915 909 du cadastre du Québec situés sur la montée Masson – Maison Chan (203-04-2015);
17. Adoption du projet de règlement numéro 1001-243 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'encadrer les micro-brasseries et de modifier l'encadrement des spectacles dans les restaurants et les bars de certaines zones commerciales (204-04-2015);
18. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-243 (205-04-2015);

19. Adoption du projet de règlement numéro 1006-017 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin de consolider les sections applicables aux bars, restaurants et terrasses en une nouvelle section applicable aux cafés, restaurants, bars et micro-brasseries (206-04-2015);
20. Avis de motion – projet de règlement numéro 1006-017 (207-04-2015);
21. Avis de motion – règlement (#639) relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne (208-04-2015);
22. Adoption du projet de règlement numéro 1001-248 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'harmoniser ses dispositions avec celles du règlement municipal de lutte à la propagation de l'agrile du frêne (209-04-2015);
23. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-248 (210-04-2015);
24. Avis de motion – règlement (#1004-1-015) modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004 afin d'harmoniser ses dispositions avec celles du règlement municipal de lutte à la propagation de l'agrile du frêne (211-04-2015);
25. Avis de motion – règlement (#3901) sur la circulation et le stationnement et remplace le règlement 3900 (212-04-2015);
26. Avis de motion – règlement (#4001) sur la paix, l'ordre public et le bien-être général et remplace le règlement 4000 (213-04-2015);
27. Renouvellement du contrat pour une deuxième année – réfection d'asphalte diverse (214-04-2015);
28. Adoption de soumission – fourniture de papier et impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire » (215-04-2015);
29. Refus – demande de changement de zonage aux fins d'usage multifamilial au lieu d'unifamilial – rue Rodrigue (216-04-2015);
30. Période de questions;
31. Levée de la séance (217-04-2015).

Donné à Terrebonne, ce 24^e jour du mois d'avril 2015.

Denis Bouffard, avocat

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
27 AVRIL 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 27 avril 2015 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Mesdames les conseillères Nathalie Bellavance et Claire Messier, Monsieur le conseiller Marc Campagna et Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint.

RÉSOLUTION NO : 189-04-2015

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 190-04-2015

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté, en y retirant le point # 11.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 191-04-2015

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2015 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 30 :

1. **D15-0367** **Projet de construction de trois habitations multifamiliales**
4900, rue d'Angora, suite 100 / lots 4 783 687 et 4 437 731
3652718 Canada inc. / Mariane Durand

QUE le conseil municipal autorise la construction d'habitations multifamiliales selon les plans, élévations, perspectives et la planche des matériaux réalisés par DKA Architectes, et le plan d'implantation réalisé par DKA Architectes, le tout identifié "Annexe # D15-0367", le tout en remplacement de la résolution du conseil # 52-02-2015 (déclarée nulle et non avenue), et ce, aux conditions suivantes:

- 1- Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 50 000 \$ pour le bâtiment et de 20 000 \$ pour l'aménagement paysager, afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux;
- 2- Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis;
- 3- À ce qu'une mise en conformité relativement au nombre d'étages minimal soit effectuée pour les phases 2 et 3.

2. **D15-0224** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2688, rue de l'Aubier / lot 4 186 234
9259-6899 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, le choix des matériaux et couleurs réalisés par M. Patrick Mayer, et le plan d'implantation réalisé par M. Jonathan Laforce du Groupe Meunier, le tout identifié "Annexe # D15-0224".

3. **D15-0294** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2815, rue Charbonneau / lot 5 232 992
Maisons Charplexe inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage de même que la construction d'un garage détaché selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Maisons Charplexe, et le plan d'implantation réalisé par le groupe XYZ Civitas, le tout identifié " Annexe # D15-0294 ".

4. **D15-0347** **Projet d'abattage d'arbre**
579, rue du Curé-Cloutier / lot 2 915 631
Pace David

QUE le conseil municipal autorise l'abattage d'arbre selon le document déposé par le demandeur, le tout identifié "Annexe D15-0347 ".

5. **D15-0305** **Projet d'acceptation globale de deux (2) modèles architecturaux et d'une couleur de matériau pour le projet Urbanova**
688, rue Émilie-Mondor / lot 5 097 467
Construction Louis-Seize et Ass. inc.

QUE le conseil municipal accepte, pour l'ensemble des 23 terrains du demandeur, la mise à jour de la palette de matériaux et couleurs en ajoutant le revêtement d'aluminium de couleur "ébène" ainsi que le modèle d'architecture (C-1 LE URBAIN - 3 et LE VOG 4 chambres), le tout identifié "Annexe D15-0305", et ce, aux conditions suivantes :

1- Que soient respectées les conditions générales applicables au projet URBANOVA, telles que décrites et intégrées à l'annexe "D15-0305 ".

6. **D15-0360** **Projet de construction d'une résidence pour personnes âgées et d'une pharmacie**
1555, chemin Gascon / lot 4 727 440
Groupe Maurice

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation résidentielle et commerciale selon le plan réalisé par Marchand design architecture, le tout identifié " Annexe D15-0360 ", et ce, aux conditions suivantes :

1- Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 100 000 \$ pour le bâtiment et de 50 000 \$ pour l'aménagement paysager, afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux;

2- Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis;

À titre de suggestion :

3- Que les garde-corps à barreaux de certains balcons soient délaissés au profit du verre trempé;

4- Que la climatisation individuelle soit intégrée visuellement au balcon, sous la forme d'une grille-écran standardisée ou autre alternative.

**7. D15-0150 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
1150, rue Gédéon-M.-Prévost / lot 2 440 813
Kevin Cousineau-Gauvin**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective, choix des matériaux et implantation réalisés par Mme Caroline Lacombe de Conception Manica, le tout identifié " Annexe # D15-0150 ".

**8. D15-0198 Projet d'aménagement extérieur
700, rue Gilles-Carle / lot 5 097 505
Josée Query**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur résidentiel en cour arrière, selon le plan réalisé par F.B. Concept, révisé en date du 7 avril 2015, le tout identifié "Annexe D15-0198".

**9. D15-0334 Projet d'acceptation globale de quatre (4) modèles architecturaux et de la palette de matériaux et couleurs
717, rue Gilles-Carle / lot 5 097 531
Groupe Clé d'Or Prestige inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'habitations unifamiliales isolées avec garage modèles Orion, Neptune, Polaris et Proxima, selon les élévations réalisées par Planiplan, les palettes de matériaux et couleurs numérotées 1 à 5 et la grille d'évaluation de l'empreinte écologique des immeubles pour l'ensemble des lots 5 097 529, 5 097 530, 5 097 531, 5 097 532, 5 097 533 et 5 097 535, 5 097 414, 5 097 415, 5 097 416, 5 097 417, 5 097 418, 5 097 419, 5 097 420, 5 097 421 et 5 097 422;

D'accepter la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage, le modèle "Polaris-1" et son implantation pour le lot 5 097 534;

D'accepter la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage, le modèle " Proxima" pour le lot 5 097 414;

Le tout tel qu'identifié à l'annexe "D15-0334", et ce, aux conditions suivantes:

- 1- Au respect des niveaux de terrain tels que déterminés dans le plan des élévations fourni par la Ville de Terrebonne en collaboration avec le promoteur Grilli et démontrant une adaptation de la hauteur du rez-de-chaussée en respect avec la pente naturelle du terrain ;
- 2- Au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site, de la gestion des eaux pluviales et des aménagements extérieurs;

- 3- Au respect d'une marge de recul avant minimale de 4,5 mètres;
- 4- Au respect d'une marge avant secondaire minimale de 4,5 mètres;
- 5- Au respect d'une marge latérale minimale de 1,5 mètre;
- 6- Au respect d'une marge arrière minimale de 7,5 mètres;
- 7- À la disposition non répétée sur deux lots contigus d'un même modèle et/ou d'une même combinaison de palette de couleurs de matériaux;
- 8- À ce que la surlargeur de toute entrée véhiculaire excédant 3 mètres de largeur soit constituée d'un matériau perméable et que cette surlargeur ne soit pas adjacente à une entrée véhiculaire voisine;
- 9- À ce que la façade avant secondaire d'un bâtiment en coin de rue ne soit pas traitée comme une façade latérale et rappelle le traitement de la façade avant principale;
- 10- À ce que le niveau de plancher du rez-de-chaussée et de la dalle de fondation du garage permettent de démontrer une faible élévation par rapport au niveau de la rue;
- 11- Au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site, de la gestion des eaux pluviales et des aménagements extérieurs (articles 306.6 et 306.9 du règlement sur les PIIA #1005).

**10. D15-0214 Projet d'agrandissement résidentiel
260, rue du Grand-Héron / lot 4 618 699
Yves Saumur**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Yves Saumur, le tout identifié "Annexe # D15-0214".

**11. D15-0286 Projet d'agrandissement résidentiel
422, rue de l'Île-de-Mai / lot 1 946 087
Mélanie Vanier**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Mme Caroline Lacombe de Conception Manica, le tout identifié "Annexe D15-0286".

**12. D15-0282 Projet d'agrandissement résidentiel
7730, rue de Jouvence / lot 3 304 956
Pierre Cyr**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Mario Fortin, technologue, le tout identifié "Annexe D15-0282".

- 13. D15-0260 Projet d'aménagement extérieur
812, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 543
Jonathan Camire**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (remise) ainsi que le projet d'aménagement résidentiel extérieur, selon le plan réalisé par M. Jonathan Camire, le tout identifié " Annexe D15-0260 ".

- 14. D15-0240 Projet d'aménagement extérieur
842, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 701
Chantal Joly**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur résidentiel en cour avant, à la condition suivante :

- 1- Que la largeur de l'entrée véhiculaire soit visuellement équivalente à la largeur de la porte de garage correspondante; tout excédent de largeur devra être composé de pavé perméable et visuellement contrasté par rapport à celui de l'entrée véhiculaire.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur résidentiel ainsi que la construction accessoire (remise), selon le plan réalisé par Repère Paysage, le tout identifié " Annexe D15-0240 ".

- 15. D15-0303 Projet de construction d'un garage détaché
3925, rue Marc / lot 2 918 422
Pierre Léveillé**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan et l'implantation réalisé par M. Pierre Léveillé, le tout identifié "Annexe #D15-0303".

- 16. D15-0268 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
689, rue Marie-Anne-Trottier / lot 1 950 485
Construction Voyer inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par M. Nelson Perron, et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D15-0268 ".

- 17. D15-0251 Projet d'affichage "Clinique médicale
PrivaMed"
1020, montée Masson / lots 4 915 203,
4 915 204, 4 915 205, 4 915 206, 4 915 207,
4 915 208 et 4 915 345
Alco Néon**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour la "Clinique médicale PrivaMed " selon le plan réalisé par Alco Néon, le tout identifié "Annexe D15-0251".

18. **D15-0058** **Projet d'affichage "Coiffure Diopaz"**
2785, boulevard de la Pinière, suite 100 / lots
5 259 587, 5 259 586, 2 745 204, 2 745 203 et
2 124 260
Enseignes Ecf inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce "Diopaz espace coiffure" selon le plan réalisé par Enseignes Ecf inc., le tout identifié " Annexe D15-0058 ".

19. **D15-0238** **Projet d'affichage "Pannizza"**
2800, boulevard de la Pinière, suite 120 /
lots 2 745 204, 2 745 203 et 2 124 260
International Néon

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce "Pannizza" selon le plan réalisé par International Néon, révisé en date du 15 mars 2015, le tout identifié "Annexe D15-0238".

20. **D15-0225** **Projet d'affichage "Chocolats Favoris"**
2810, boulevard de la Pinière / lots
2 745 204, 2 745 203 et 2 124 260
9311-0062 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce "Chocolats Favoris" selon le plan réalisé par Posimage, le tout identifié " Annexe D15-0225 ".

21. **D15-0223** **Projet d'affichage "Lindt"**
1135, montée des Pionniers / lots 4 505 731
et 4 474 487
Lumipro

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce "Lindt" selon le plan réalisé par Enseignes Kwik, le tout identifié " Annexe D15-0223 ".

22. **D15-0355** **Projet de construction d'une habitation**
unifamiliale
3521, rue des Pourpiers / lot 1 888 635
Christian Turcotte

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Maisons Bonneville, et le plan d'implantation réalisé par Labre et associés, de même que le garage détaché selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié "Annexe # D15-0355".

23. **D15-0285** **Projet de construction d'une habitation**
unifamiliale
1721, rue Rodrigue / lot 4 247 602
Louis Gratton

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage, selon les plans, élévations, perspective, le choix des matériaux et couleur réalisés par M. Patrick Mayer, et le plan d'implantation réalisé par M. Jonathan Laforce du Groupe Meunier, le tout identifié "Annexe # D15-0285".

- 24. D15-0184 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
16, rue de Rousset / lot 4 924 330
Construction Voyer inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, planche des matériaux réalisés par M. Nelson Perron, et le plan d'implantation réalisé par Métrica, le tout identifié " Annexe # D15-0184 ".

- 25. D15-0306 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
28, rue de Rousset / lot 4 924 332
Habitation Voyer-Domaine des Embas-
sadeurs inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, planche des matériaux réalisés par M. Nelson Perron, et le plan d'implantation réalisé par Métrica, le tout identifié "Annexe # D15-0306".

- 26. D15-0320 Projet de rénovation commerciale
2965, chemin Saint-Charles / lot 1 947 701
Sylvain Parent**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale selon le plan réalisé par Denis Auto Électrique en date du 27 mars 2015, le tout identifié " Annexe D15-0320".

- 27. D15-0310 Projet de construction accessoire
235, rue Sainte-Marie / lot 2 441 841
Geneviève Tessier**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire selon le plan réalisé par Mme Geneviève Tessier, le tout identifié " Annexe D15-0310".

- 28. D15-0312 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
995, côte de Terrebonne / lot 5 097 591
Jean-Simon Masse**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Denis Proulx, architecte et urbaniste, et le plan d'implantation réalisé par JCF Architectes, le tout identifié "Annexe D15-0312".

**29. D15-0317 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
204, rue Venne / lots 5 578 762 et 5 578 763
Louis-Philippe Côté**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Nantel Consultant, et le plan d'implantation réalisé par Audet Arpenteurs-géomètres, le tout identifié " Annexe # D15-0317", et ce, aux conditions suivantes:

- 1- Que le raccordement des deux lots voisins sur le chemin Saint-Charles soit déplacé afin de ne plus traverser les lots visés par la construction de cette résidence et/ou qu'une servitude soit enregistrée à cette fin;
- 2- Que l'élévation latérale droite présente un retour de maçonnerie.

**30. D15-0309 Projet de construction d'un garage détaché
6, place de la Volière / lot 3 665 038
Alain Daviault**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan de construction et l'implantation réalisé par M. Nathan S. Pilon, le tout identifié " Annexe # D15-0309".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 192-04-2015

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 577 décrétant des travaux de réfection de chaussée sur une partie des rues de l'Amarante, des Ardennes, Arzélie, Claire, Robert, Daniel, Gaspé, Maisonneuve, Samuel-de-Champlain, Isabelle, Jason, Marcel, Maurice, Oscar, des Pinsons, Quinn, Sébastien, Sylvianne, place Verreau, rang Charles-Aubert, Chemin Sainte-Claire et prévoyant un emprunt au montant de 1 817 000 \$, et ce, afin de retirer des travaux les rues Oscar, Maurice et Arzélie et de réduire le montant de l'emprunt de 90 300 \$ afin de prévoir un emprunt au montant de 1 726 700 \$, soit adopté sous le numéro 577-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 193-04-2015

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le règlement pourvoyant aux honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'aménagements paysagers, d'enfouissement des utilités publiques, de construction d'un centre communautaire, de gymnases et autres services municipaux dans le pôle public secteur « est » et prévoyant un emprunt n'excédant pas 3 282 000 \$, soit adopté sous le numéro 619.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 194-04-2015

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le règlement pour des travaux de relocalisation d'un émissaire pluvial entre les rues des Lilas et des Lys, la relocalisation et la canalisation d'un fossé de ligne en arrière-lot de la 42^e Avenue et la 43^e Avenue au sud de la côte de Terrebonne et l'installation de puisards pour le drainage de la chaussée, entre les numéros civiques 3241 et 3257, chemin Saint-Charles, et prévoyant un emprunt au montant de 729 000\$, soit adopté sous le numéro 632.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 195-04-2015

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE le règlement permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 914 466 du cadastre du Québec situé sur la rue Ludovic-Laurier, pour des fins de service de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1), soit adopté sous le numéro 638.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 196-04-2015

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le règlement décrétant la construction d'un quartier général de la police sur le lot 2 922 078 du cadastre du Québec, et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 35 143 000\$, soit adopté sous le numéro 640.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 197-04-2015

Le conseiller Stéphane Berthe donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 626) pour l'acquisition, de gré à gré, du lot 5 573 227 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 32 312,1 m², aux fins de construction de bâtiments publics (centre communautaire, piscine, stationnement étagé, école) et prévoyant un emprunt pour payer le coût d'acquisition du terrain et le remboursement au fonds de parc.

RÉSOLUTION NO : 198-04-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire acquérir, pour fins publiques, une partie du lot 2 920 914 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 115 276,4 m², et ce, aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité - le boisé de l'Ouest;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire également acquérir, aux fins de réserve foncière municipale pour l'établissement d'un corridor de biodiversité et de boisé, une partie du lot 2 920 914 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 7 347,9 m²;

ATTENDU les promesses de vente signées par Placement 640 inc. en faveur de la Ville;

ATTENDU QUE le montant de la transaction convenu avec Placement 640 inc. pour la partie à des fins publiques à l'intérieur du corridor de biodiversité est de 2 759 300 \$;

ATTENDU le rapport d'évaluation de Leroux Beaudry Picard & associés inc. (dossier 241730-178) confirmant la valeur de l'immeuble;

ATTENDU QUE le montant de la transaction convenu avec Placement 640 inc. pour la partie du lot 2 920 914 à des fins de réserve foncière municipale est de 492 000 \$;

ATTENDU le rapport d'évaluation de la firme PCG Carmon (dossier 14-02239) confirmant la valeur marchande de l'immeuble ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 22 avril 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse de vente aux fins d'acquisition de Placement 640 inc., d'une partie du lot 2 920 914 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 115 276,4 m², pour la somme de 2 759 300 \$, soit 23,94 \$/m², le tout conditionnellement à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour en payer le prix.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse de vente aux fins d'acquisition de Placement 640 inc., d'une partie du lot 2 920 914 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 7 347,9 m², pour la somme de 492 000 \$, soit 66,96 \$/m², le tout conditionnellement à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour en payer le prix.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les promesses de vente, les actes de transfert de propriété et de vente pour l'acquisition des lots mentionnés ci-dessus, le tout conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt (#630) par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 199-04-2015

Le conseiller Michel Morin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 636) décrétant un emprunt au montant de 750 000\$ pour les services professionnels nécessaires pour réaliser les plans directeurs d'égouts sanitaire et pluvial, de mobilité durable et de mettre à jour le plan d'intervention TECQ III.

RÉSOLUTION NO : 200-04-2015

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 641) décrétant un emprunt pour l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des terrains ou parcelles de terrains dont les numéros de lots sont les suivants : le lot 2 920 366, les lots 2 921 023 et 4 269 265, une partie des lots 2 921 301, 2 921 302, 3 249 437 et 3 249 438, le lot 4 063 296, le lot 4 063 311, une partie des lots 2 921 868, 2 921 871 et 3 358 446, le lot 2 921 870, les lots 2 921 865 et 2 922 075, une partie du lot 2 922 069, le lot 2 921 873, des parties du lot 5 415 719, une partie du lot 2 922 073, les lots 4 223 496 et 4 223 501, 4 223 498 et 4 223 499, des parties du lot 4 660 665, une partie du lot 2 922 072 et des parties du lot 3 440 539 ainsi qu'une partie du lot 2 125 690, le lot 2 922 082, tous du cadastre du Québec, à des fins de réserve foncière pour l'établissement de corridors de biodiversité, de boisé d'intérêt et d'espaces verts.

RÉSOLUTION NO : 201-04-2015

Le conseiller Stéphane Berthe donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 642) décrétant un emprunt pour des travaux d'installation de conduites d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc, de fondation de rue, d'éclairage, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres dans la rue projetée située entre la montée des Pionniers et la rue Yves-Blais (lot 5 573 225 du cadastre du Québec).

RÉSOLUTION NO : 202-04-2015

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

Suivant la recommandation CE-2015-460-REC du comité exécutif du 16 avril 2015, que la résolution numéro 115-03-2014, adoptée lors de la séance du conseil municipal du 10 mars 2014, attribuant le contrat à la firme Desseau pour les services professionnels pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux en résidence pour la construction d'un pont sur l'avenue Urbanova soit modifiée afin que le montant de 303 200\$ (avant taxes) soit payé à même les fonds du règlement 596 au lieu du règlement 487-1.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 203-04-2015

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 596-12-2014 acceptant la promesse de vente pour une somme maximale de 1 209 000\$ pour l'acquisition des lots 2 915 915 et 2 915 909 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 505,3 mètres carrés (ou 80 786,38 pieds carrés), pour fins d'utilité publique qui permettra d'offrir des services à ce secteur de développement;

ATTENDU QUE l'acquisition est soumise aux conditions suivantes, et ce, aux frais de l'acheteur :

- à l'étude de caractérisation des sols phases 1 et 2;
- à l'étude des coûts engendrés par la démolition de l'immeuble;
- à l'autorisation de visiter les lieux;
- à procéder à l'évaluation de la valeur marchande;
- à l'approbation d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE le rapport d'évaluation environnementale du site phase 1 et caractérisation des sols démontre une contamination (rapport 207-090 EnviroServices) ;

ATTENDU QUE les coûts évalués pour la réhabilitation environnementale du terrain sont évalués à 184 800\$;

ATTENDU QUE le vendeur, en date du 7 avril 2015, a amendé son offre de vente en réduisant le prix d'une somme de 184 000\$ du prix original accepté, le tout sans réserve ;

ATTENDU QUE l'offre de vente amendée est au montant de 1 025 000\$;

ATTENDU QUE le requérant (M. Wen Tao Jia) a soumis une offre de vente modifiée valide jusqu'au 28 avril 2015 ;

ATTENDU QUE le vendeur désire obtenir copie du rapport environnemental ainsi que l'évaluation des coûts de réhabilitation produits par la firme EnviroServices ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-496-REC du comité exécutif du 22 avril 2015 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse de vente modifiée, datée du 7 avril 2015, pour l'acquisition des lots numéros 2 915 915 et 2 915 909 du cadastre du Québec, propriété de M. Wen Tao Jia, le tout pour un montant de 1 025 000\$.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse de vente amendée, le cas échéant, et l'acte de transfert de propriété des lots mentionnés ci-dessus pour une somme de 1 025 000 \$.

QUE la copie du rapport environnemental de la firme EnviroServices (dossier 307-090) soit remise au vendeur.

QUE Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté afin de préparer l'acte d'acquisition du lot.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 204-04-2015

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-243 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer les micro-brasseries et de modifier l'encadrement des spectacles dans les restaurants et les bars de certaines zones commerciales.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 11 mai 2015 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 205-04-2015

Le conseiller Frédéric Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-243) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer les micro-brasseries et de modifier l'encadrement des spectacles dans les restaurants et les bars de certaines zones commerciales, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 206-04-2015

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1006-017 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006, afin de consolider les sections applicables aux bars, restaurants et terrasses en une nouvelle section applicable aux cafés, restaurants, bars et micro-brasseries.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 11 mai 2015 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 207-04-2015

Le conseiller Frédéric Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1006-017) modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006, afin de consolider les sections applicables aux bars, restaurants et terrasses en une nouvelle section applicable aux cafés, restaurants, bars et micro-brasseries, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 208-04-2015

Le conseiller Stéphane Berthe donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 639) relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 209-04-2015

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-248 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'harmoniser ses dispositions avec celles du règlement municipal de lutte à la propagation de l'agrile du frêne.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 11 mai 2015 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 210-04-2015

Le conseiller Stéphane Berthe donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-248) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'harmoniser ses dispositions avec celles du règlement municipal de lutte à la propagation de l'agrile du frêne, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 211-04-2015

La conseillère Brigitte Villeneuve donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1004-1-015) modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004 afin d'harmoniser ses dispositions avec celles du règlement municipal de lutte à la propagation de l'agrile du frêne, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 212-04-2015

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 3901) sur la circulation et le stationnement et remplaçant les règlements 3900 (circulation) et ses amendements et 112 (virage à droite sur feu rouge) et ses amendements.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 213-04-2015

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 4001) sur la paix, l'ordre public et le bien-être général et remplaçant le règlement numéro 4000 et ses amendements.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 214-04-2015

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 222-04-2013, adoptée le 29 avril 2013, acceptant la soumission de la société Les Asphaltes J. Dumont inc. pour la réfection d'asphalte diverse pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 189 593,78\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9032) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9032 pour la réfection d'asphalte diverse a été renouvelée pour une première année (résolution 180-04-2014), que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2e) année ;

ATTENDU QUE l'article 19 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 194 141,26\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,605%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 10 avril 2015 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Asphaltes J. Dumont inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 27 avril 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-456-REC du comité exécutif du 16 avril 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour la réfection d'asphalte diverse avec la société Les Asphaltes J. Dumont inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 168 855,19\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0184 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 215-04-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire » (SA15-1002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 11 mars 2015 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 mars 2015 à 11 h 13, à savoir :

Imprimerie Norecob inc.	147 625,14\$ t.t.c.
Imprimerie Solisco inc.	147 662,39\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Imprimerie Norecob inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1^{er} avril 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 135 708\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 avril 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-505-REC du comité exécutif du 22 avril 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **IMPRIMERIE NORECOB INC.**, datée du 30 mars 2015, pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire », le tout pour un montant de 128 397,60\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0195 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 216-04-2015

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite à la recommandation CE-2015-322-REC du comité exécutif du 25 février 2015, refuse la demande de modification au zonage du groupe Construction Ri-Mar inc. visant la conversion de cinq (5) terrains vacants dédiés à une fonction unifamiliale pour la construction d'un ensemble multifamilial de cinq (5) immeubles regroupant 23 logements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 217-04-2015

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
